Image not found or type unknown

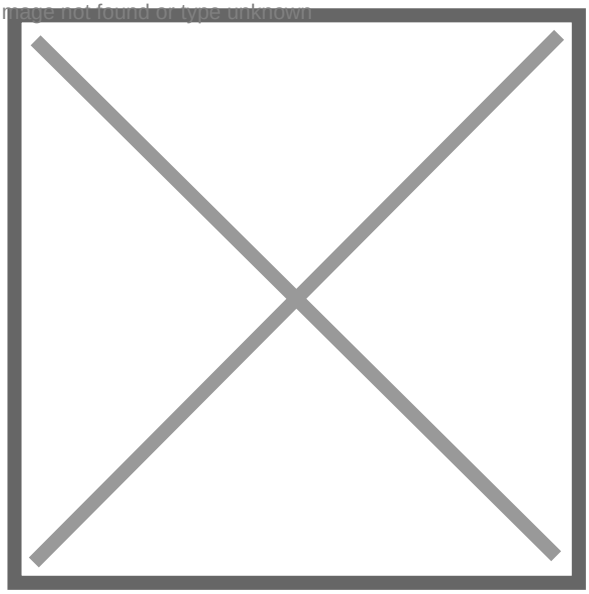

Conflit entre associés d'une SAS à 50/50

Par **jepa07**, le **17/11/2014** à **21:30**

Bonjour,

Je suis en conflit avec mon associé à 50 % dans une SAS. Lui est Président et je suis DG avec des pouvoirs de direction strictement identiques selon nos statuts.Nous sommes tous les deux salariés. C'est entre autre sur les montants des salaires que le conflit porte.
Nous avons trouvé un accord salarial régularisant rétroactivement les salaires à Septembre 2013, mais mon associé refuse de l'entériner en AG. Au terme de cet accord, la Société me doit 8500 € et lui a eu un trop perçu de 22500 €.

Par ailleurs le montant de nos salaires (dont une partie variable est liée à la production de journée de conseil facturée) a toujours fait l'objet d'une co-validation.
Depuis 4 mois mon associé s'attribue un salaire que je n'ai pas validé, et me verse un salaire qui ne correspond à notre accord.

Puis je demander lors d'une future AG la révocation de mon associé, pour faute de gestion (non paiement de sommes qui me sont dues et non remboursement des sommes trop perçues)?
Si oui, n'ayant que 50 % (les statuts prévoient une majorité à 75 % pour une décision de révocation)), cela peut-elle se faire sur simple demande de ma part ou dois je saisir le tribunal? dans ce dernier quand est ce que la révocation devient effective ?

Merci pour vos avis éclairés.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés